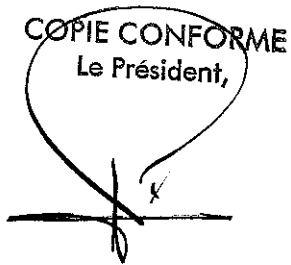


COPIE CONFORME
Le Président,



**« GROUPE LA BREGERE »
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

**SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 636.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : Rue Max Barel – La Brégère
BOULAZAC (Dordogne)**

788 040 921 R.C.S PERIGUEUX

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 21 JANVIER 2010**

L'AN DEUX MIL DIX, et le jeudi vingt et un janvier à onze heures trente, au siège social,

Les Administrateurs de la Société Anonyme **GROUPE LA BREGERE – SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**, au capital de SIX CENT TRENTA SIX MILLE EUROS, divisé en DEUX MILLE QUATRE CENTS Actions de DEUX CENT SOIXANTE CINQ EUROS chacune, dont le siège social est à BOULAZAC (Dordogne) Rue Max Barel – Lieudit « La Brégère ».

Se sont réunis en Conseil sur convocation du Président Monsieur Gilbert SOULIER.

SONT PRESENTS

- Monsieur Gilbert SOULIER, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Dominique DELSART.
- Monsieur Hervé MARTRECHARD.
- Monsieur Pascal CHAUMEIL.
- Monsieur Christophe LAFOND.
- Monsieur François SOULIER

Sur six Administrateurs en exercice, régulièrement convoqués, six sont présents.

En conséquence et conformément à l'article 16 des statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Monsieur François SOULIER remplit les fonctions de Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Dominique DELSART de son mandat d'Administrateur.

Après diverses discussions, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION **DEMISSION DE M. Dominique DELSART DE SON MANDAT** **D'ADMINISTRATEUR**

Le Conseil d'Administration accepte, à compter de ce jour, la démission de Monsieur Dominique DELSART du mandat d'Administrateur qu'il exerce dans la Société, pour motifs personnels et sans indemnité, et lui donne quitus de son mandat.

Jusqu'à nouvelle décision le Conseil d'Administration décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à la nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur DELSART.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Observation étant ici faite que Monsieur Dominique DELSART n'a pas pris part au vote.

DEUXIEME RESOLUTION **POUVOIRS**

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures quinze minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, et les Administrateurs présents.

LE PRESIDENT

M. Gilbert SOULIER

LES ADMINISTRATEURS

M. Dominique DELSART

M. Hervé MARTRECHARD

M. Pascal CHAUMEIL

M. Christophe LAFOND

M. François SOULIER